

## **AVIS DE CONVOCATION DU CCAS DU 29 janvier 2024**

Le dix-huit janvier deux mille vingt-quatre, conformément à l'article L 121-10 (alinéas I-II-III) du Code des Communes, Monsieur Alain DALMAS, Président du C.C.A.S, a adressé une convocation pour la réunion du C.C.A.S, du 29 janvier 2024 à 18H00, dans la salle prévue à cet effet.

Fait à Garons, le 18/01/ 2024

- Présents :, Jessica CHARLEMOINE, Geneviève BARBES, Elisabeth BIAGETTI, Régis CROUZET, Jean GIRAUD, Chantal GONON, Christel PEREZ
- Absents : Alain DALMAS, Monique BOYER, Hervé RIBOUCHON, Aimée THOUVENOT.
- Pouvoirs : Monique BOYER donne pouvoir à Jessica CHARLEMOINE
- Secrétaire de séance : Monsieur Jean GIRAUD

Les membres du CCAS passent ensuite aux questions prévues à l'Ordre du Jour.

### **I – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024**

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, le Président ou son représentant présente au Conseil d'administration du CCAS, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

En effet, le débat d'orientations budgétaires s'applique au CCAS des communes de 3500 habitants et plus. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

#### **1. L'EXECUTION BUDGETAIRE EN 2023**

L'exécution budgétaire du CCAS se limite pour 2022 aux opérations suivantes :

- **Charges de fonctionnement** : 15 660,32 € en faveur des aînés (repas et colis), et 6052,94 € (reliquat des factures 2022).
- **Recettes de fonctionnement** : 16 000 € de subvention communale.
- **Investissement** : le CCAS ne dispose d'aucun patrimoine et n'effectue aucun investissement.

## **2. LES ORIENTATIONS POUR 2024**

Le CCAS a l'ambition de poursuivre ses actions en faveur des personnes âgées et des personnes en difficulté afin de maintenir le lien social. Ainsi, pour 2024, les actions suivantes pourront être menées :

- Activités à destination des aînés, par l'organisation d'un repas de Noël (budget maximal de 17 000 €).
- Action sociale de proximité : examen des éventuels dossiers d'aide exceptionnelle ou de secours d'urgence, collaboration avec l'assistante sociale (ex : délivrance des chèques eau, en lien avec Eau de Nîmes métropole), traitement des dossiers d'aide sociale, en collaboration avec le conseil départemental.
- Action d'aide au financement du BAFA pour les jeunes Garonnais.
- Actions ciblées en faveur de public en difficulté : permanence d'assistance administrative.
- Poursuite de la mise en place d'une offre d'adhésion à une mutuelle groupée.

## **3. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES**

Aucun engagement pluriannuel n'est envisagé pour le CCAS.

## **4. LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE**

Le CCAS ne dispose d'aucun emprunt et d'aucune dette.

Où cet exposé, et après débat, le Conseil d'Administration prend acte de ces orientations budgétaires, dont le rapport est joint en annexe.

## **II - BILAN NOEL DES AINES**

### **1. Nombre de retraités concernés :**

Nombre d'inscrits : 531 invitations

Repas : 178 commandés dont 7 artistes. 11 personnes étaient absentes.

Colis : 164 colis « individuel » et 140 colis « couple » commandés. Il reste 5 colis en attente de récupération, et 2 colis non distribués car les personnes sont décédées.

## **2. Organisation**

### ➤ Repas

Le traiteur « Balland Traiteur » choisi cette année a réalisé une prestation à hauteur de 27,70 € par personne, avec apéritif, mise en bouche, une entrée, un plat, fromage, dessert, café, eaux. Le vin a été acheté au Cellier des Vestiges Romains. Commande de 60 bouteilles de vin rosé, 36 bouteilles de vin rouge et 60 bouteilles de vin blanc. Les quantités étaient adaptées.

### ➤ Animation

L'orchestre 1001 ladies a été retenu pour l'animation spectacle cabaret pour un montant de 2300 €, et a donné entière satisfaction.

### ➤ Colis

La Société Fleurons de Lomagne a été retenue et a proposé deux boîtes : une pour les personnes seules et une seconde pour les couples.

La distribution s'est déroulée dans la salle des mariages du lundi 11 décembre au mercredi 13 décembre par les membres du CCAS suivant un planning défini.

Les agents de l'accueil ont également continué de distribuer les boîtes après la date pour les personnes n'ayant pu se déplacer.

### ➤ Anniversaire

Trois bouquets de fleurs ont été commandés et distribués. L'année prochaine, deux bouquets suffiront.

## **3. Budget pour l'organisation du repas des aînés**

Dépenses	Prix unitaire	Quantité	total
Colis individuels	22	164	3608
Colis couples	27	140	3780
Repas	178	27.7	4930.6
Fleuriste	80	1	80
Spectacle	2300	1	2300
vin	603.77	1	603.77
SACEM	158.46	1	158.46
décoration	199.49		199.49
TOTAL			15660.32

Le bilan de cette journée est positif, nos aînés ont apprécié la qualité du spectacle et du repas.

Où cet exposé, le Conseil d'Administration prend acte de ce bilan.

### **III – Règlement d’attribution d’aide au financement du Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur en accueil de mineurs (BAFA)**

Pour encourager les jeunes de la commune à passer le Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur en accueil de mineurs, qui est un diplôme non professionnel délivré à l’issue d’une formation payante et dispensée par un organisme habilité, Madame Jessica CHARLEMOINE, Vice-Présidente du CCAS, présente la proposition de règlement concernant l’attribution d’aide au financement de cet examen ci-annexé.

Oùï cet exposé, et après débat, le Conseil d’Administration donne un avis favorable à l’unanimité au règlement d’attribution d’aide au financement du brevet d’aptitude aux fonctions d’animateur en accueil de mineurs.

### **IV – Questions diverses**


L’association Brain Up propose d’organiser des ateliers gratuits de prévention santé dans la France entière et notamment dans le Gard. Le Département subventionne les actions, les CCAS ont à charge la communication, les inscriptions, et la mise à disposition d’une salle équipée d’un vidéoprojecteur. Il est proposé au Conseil d’administration deux ateliers : un atelier « Gymnastique Cérébrale », et un atelier « adopter les bons réflexes ».

Oùï cet exposé, et après débat, le Conseil d’Administration émet un avis favorable à la mise en place d’un atelier « Gymnastique Cérébrale » qui pourrait se mettre en place en octobre un après-midi.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

Secrétaire de Séance

Jean GIRAUD



Le Président,

Alain DALMAS

